

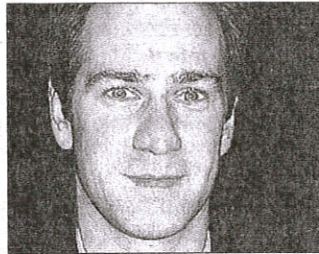
# Espoir d'un consensus à la vaudoise à Genève

**IMPOSITION DES ENTREPRISES.** Les effets de la réforme devraient susciter l'enthousiasme.

PIERRE BESSARD

La troisième réforme de l'imposition des entreprises est avant tout une opportunité: c'est le message d'Ivan Slatkine, président de la Fédération des Entreprises Romandes Genève et ancien député au Grand Conseil, qui intervenait hier lors de l'assemblée générale de l'Union des intérêts de la place financière lémanique. Il ne s'agit pas uniquement de préserver une fiscalité relativement compétitive ou de renforcer la sécurité juridique, mais de redynamiser l'économie.

Or au niveau politique, si Vaud s'est déjà doté d'une loi cantonale, plébiscitée par les citoyens en mars dernier, avec un taux d'imposition unique de 13,79% (qui doit entrer en vigueur début 2019), Genève reste dans l'incertitude. Le Conseil d'Etat attend que la loi fédérale soit sous toit (ce qui devrait être le cas d'ici à la fin de l'été, les Chambres fédérales devant encore aplanir leurs divergences). Outre le taux à fixer, le législateur cantonal disposera d'une marge de manœuvre substantielle quant aux paramètres des différentes mesures prévues, dont la déduction des intérêts notionnels sur les fonds propres de sécurité, que Vaud a acquiescée, mais envers laquelle le gouvernement est resté sceptique. C'est dire si le consensus à la vaudoise fait rêver. La loi et le taux retenu mettent la pression et fixent la direction pour Genève. «De nombreuses entreprises pourraient délocaliser demain», souligne Ivan Slatkine.



**IVAN SLATKINE.** Les collectivités doivent aussi s'interroger sur l'efficacité de leurs processus.

Indirectement, plus de 60.000 emplois sont en jeu. Par ailleurs, les sociétés à statut représentent 6,1% des entreprises, mais 48,2% des impôts sur les personnes morales.

La réforme promet surtout un effet d'accélérateur pour la croissance économique. «L'économie est tout sauf statique, et les allègements fiscaux vont se répercuter positivement sur les rémunérations et les investissements», note Ivan Slatkine. C'est pourquoi l'analyse de la baisse des recettes fiscales n'est pas pertinente. En plus des mesures compensatoires prévues par la Confédération, il faudrait s'attendre à une hausse des recettes fiscales sur les salaires, les dividendes ou encore les bénéfices futurs des entreprises. Néanmoins, le choix du taux d'imposition relève de l'équilibrisme: le taux de 13% évoqué par l'ancien conseiller d'Etat aux Finances David Hiller représenterait déjà une hausse significative de la charge fiscale des sociétés assujetties selon les régimes spéciaux destinés à être abrogés. Pour les entreprises lour-

dement imposées de façon ordinaire, en revanche, le gain d'efficacité dans l'allocation des bénéfices serait élevé. De plus, la réforme serait l'occasion pour l'Etat et les communes de repenser leur fonctionnement et les processus souvent inefficients: «La révolution numérique n'a pas encore atteint les collectivités publiques», constate Ivan Slatkine. Reste l'environnement politique. Un référendum de l'extrême-gauche est assuré à Genève. Idéalement, un vote simultané sur les lois fédérale et cantonale interviendrait à l'été 2017, avec une entrée en vigueur début 2019. Le Conseil d'Etat genevois a déjà entre les mains un compromis avancé par les organisations économiques: des dépenses sociales supplémentaires de l'ordre de 55 millions de francs par an, et de 35 millions supplémentaires initialement, au titre de la formation professionnelle et continue, ainsi que des structures d'accueil pour la petite enfance. Ces mesures seraient financées par une hausse des charges patronales sur les salaires de 0,22% pour toutes les entreprises. Un développement qui va certes à l'encontre de l'objectif visé, mais qui resterait supportable, face au défi de rallier l'opinion. ■

LE GAIN D'EFFICACITÉ  
DANS L'ALLOCATION  
DES BÉNÉFICES  
SERAIT ÉLEVÉ POUR LES  
ENTREPRISES LOURDEMENT  
IMPOSÉES DE FAÇON  
ORDINAIRE.